

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-157

**OBJET :** Arrêté de restrictions temporaires de la circulation et de stationnement place de l'hôtel de ville à Aunay-sur-Odon et de restrictions de circulation pendant la parade de Noël – animations de l'UCIA et marché de Noël du samedi 18 décembre 2021

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement lors des animations de l'UCIA et du marché de Noël du samedi 18 décembre 2021 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :**

Afin de permettre le bon déroulement du marché de Noël la place de l'Hôtel de ville est interdite à la circulation et au stationnement le samedi 18 décembre 2021.

**Article 2 :**

A partir de 18 heures, la circulation dans le centre ville sera progressivement déviée sur le parcours de la parade de Noël (spectacle Les Elfes de Lumière et l'Union Musicale);

La circulation et le stationnement de tous types de véhicules sont interdits dans les secteurs susvisés le temps du passage de la parade.

Les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et de gendarmerie.

**Article 3 :** La commune est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire en coordination avec la brigade de gendarmerie.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire,
- Monsieur le directeur de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le responsable des Bus Verts,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le chef du centre de secours des Monts d'Aunay
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 16 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON



